

2011_B234

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer des marchés
- Marché relatif à la fourniture, la location et l'entretien de consommables pour
sanitaires - n°11M004**

Le 10 juin 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre

Excusé(s) :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 JUIN 2011

Rapporteurs: Monsieur Gérard Bramoullé
Monsieur Régis Martin

Objet: Autorisation de signer le marché n° 11M004 relatif à la "fourniture, location et entretien de consommables pour sanitaires"
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent appel d'offres concerne la fourniture, la location et l'entretien de consommables pour sanitaires pour l'ensemble des bâtiments et installations communautaires.

Il s'agit du renouvellement d'un marché existant venant à terme le 31 juillet 2011.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres du 10 juin 2011.

Economie du marché :

Le présent rapport a pour objet de présenter la consultation relative à la fourniture périodique de consommables pour sanitaires au sein des différents locaux de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, la pose des appareils au démarrage du marché, leur location ainsi que l'entretien et le réapprovisionnement des appareillages.

Le marché inclut également la dépose des appareils au terme du marché.

Le présent marché n'est ni découpé en tranches, ni décomposé en lots.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées dans la limite des seuils minimum et maximum annuels suivants :

Minimum : 50 000 €HT Maximum : 150 000€HT

Les prix unitaires seront issus soit du Bordereau des Prix, soit pour les prestations issus du catalogue fournisseur hors BPU, du Prix Public Fournisseur auquel sera appliqué le Taux de Remise stipulé au BPU. L'ensemble des prestations issues du catalogue du titulaire ne pourra représenter plus de 5% du seuil minimal du marché.

Les prix sont révisables.

Le marché est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. La date prévisionnelle de prise d'effet du marché est fixée au 1^{er} août 2011.

Il est renouvelable trois fois à l'expiration de la période initiale, par période d'un an par reconduction expresse.

Dans le cas où le maximum serait atteint, avant la fin de la période initiale de 12 mois, le marché pourra être reconduit expressément par anticipation.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux BOAMP, au JOUE et à La Provence le 30/03/2011.

L'avis a été publié sur les supports suivants :

JOUE : 02/04/2011

BOAMP : 02/04/2011

LA PROVENCE : 05/04/2011

PROFIL ACHETEUR : 05/04/2011

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.70
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.20
- 3 – Délais d'exécution de la prestation – coefficient 0,10

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en son article 33

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER le Président ou son représentant à signer le marché n°11M004**, relatif à la « fourniture, location et entretien de consommables pour sanitaires» attribué à la société **INITIAL BTB** pour un montant indicatif de **37 811.68 €HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 611, Nature 020.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer des marchés
- Marché relatif à la fourniture, la location et l'entretien de consommables pour
sanitaires - n°11M004

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **23 JUIN 2011**